



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

*Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

**Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.**

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.*

*Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

*Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Définition :*

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

## Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

M.Jean-Marc SCLAVO président de la SAS Groupe SCLAVO, elle-même président de la SAS SO.FO.VAR

Commune et département) : FREJUS - VAR

Adresse : ZAC Pole Production CAPITOU Nord, Avenue des Lions 83 600 FREJUS

Téléphone : 04 93 26 00 30 Fax : 04 93 55 66 56

Email : jmsclavo@groupeclavo.fr

Nom du projet :

Création d'un Ecocentre multi-filières – tri et entreposage de déchets

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

L'entreprise SO.FO.VAR dans le cadre de la création de ce nouveau centre va déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. En amont de ce dossier, une demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R122-3 du code de l'environnement est déposée. SO.FO.VAR souhaite joindre à cette demande ce document.

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

Se référer à la demande d'examen au cas par cas

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

A proximité de ses 3 sites déjà existants dédiés au transit, tri de DND et DD (distants de moins de 1 km), SO.FO.VAR (GROUPE SCLAVO) souhaite créer un nouveau centre d'entreposage et de traitement de déchets sur FREJUS (83), SO.FO.VAR 4 – Ecocentre Multi-filières, dans la zone d'activités CAPITOU NORD.

Le site sera composé d'un unique bâtiment dans lequel seront entreposés et dépollués les déchets récoltés ainsi qu'une zone de démantèlement au Nord-Est du site (plateforme dédiée et casiers enterrés pour réception des éléments découpés).

Sur les deux parcelles du projet (références cadastrales AD 264 et AD 242), la AD 242 sera sanctuarisée et aucune construction ou entreposage réalisés (voir le permis de construire et la cartographie cadastrale).

L'ensemble des installations et voiries seront sur la parcelle AD 264.

**b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

La localisation des zones NATURA 2000 par rapport au projet est indiquée en annexe.

Le projet est situé :

Nom de la commune : FREJUS

N° Département : 83

Lieu-dit : ZAC Capitou Nord

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : ..... (FR93----)

n° de site(s) : ..... (FR93----)

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

A 140 m du site SOFOVAR : Esterel (FR9301628)

A 2 400 m du site SOFOVAR : Colle du Rouet (FR9312014)

**c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 9 209 m<sup>2</sup> ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : 9 209 m<sup>2</sup>

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Aucun aménagement supplémentaire n'est prévu mis à part le projet en lui-même (plan de masse en annexe 04 de la demande d'examen au cas par cas). Le projet est constitué d'un unique bâtiment dans lequel se dérouleront l'essentiel des activités, une voirie sur le périmètre de ce bâtiment, une plateforme extérieure associée à des casiers de stockage temporaire.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne (7h – 20h)

nocturne (exceptionnellement : 5h-21h)

- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : .....(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année (pour l'exploitation du site –  
1 an pour les travaux)

chaque mois

autre (préciser) :

e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Le projet ne générera aucun effluent industriel. Les eaux usées et pluviales de voirie ou de toiture seront rejetées dans le réseau public séparatif de la zone d'activité. Un bassin de confinement enterré permet de recueillir les eaux pluviales et / ou les eaux d'incendie en cas de sinistre.

f. **Budget**

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Une vue aérienne est donnée en annexe. De par le caractère anthropique de la zone (zone d'activités), du non rejet d'effluents dans le milieu naturel, de la réalisation des opérations susceptibles de produire des poussières et des nuisances acoustiques à l'intérieur du bâtiment, la zone d'influence a été supposée au droit des parcelles de propriété du site (AD 242 et AD 264) et à proximité immédiate.

De par la présence de l'autoroute A8 à l'Est du site et des autres sites voisins de la zone d'activités déjà existants, il a été supposé que les nuisances sonores du site (camions d'expédition / livraison notamment) seraient très faibles.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (intérieur bâtiment)
- Pollutions possibles (intérieur bâtiment / rétention adaptées)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (intérieur bâtiment)
- Autres incidences .....

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

**PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

**USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun** : *parcelle du futur site non urbanisée mais déjà remblayée par l'aménageur de la zone d'activité*
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture (usage historique)
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre** (préciser l'usage) : *La zone autour du projet était auparavant l'implantation du parc zoologique de la commune de FREJUS. Le projet s'inscrit actuellement dans une zone d'activités économiques. A l'Est du site, le long de l'autoroute A8, une parcelle non aménagée dans le cadre du projet (secteur espace naturel d'après le PLU de la commune de FREJUS) est présente.*

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Entrée du projet

Photo 2 : Vue du Sud Est du projet

Photo 3 : Vue du Sud du projet

Photo 4 : Vue du Nord-Est du projet (parcelle AD 242 qui sera sanctuarisée)

**TABLEAU MILIEUX NATURELS :**

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : Terrain nu remblayé	X	L'installation sera implantée essentiellement sur cette zone, « le terrain nu remblayé ».
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X X	Des cannes de Provence et des chênaies mixtes sont localisées au Nord-Est des limites (sur la parcelle AD 242 qui sera sanctuarisée).  Une friche rudérale existe en bordure du terrain, notamment Sud-Est.
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Sur la parcelle du futur site et à proximité, les espèces probables ou potentiellement présentes d'après les données Faune PACA et autres sources ouvertes sont les suivantes :

AMPHIBIENS POTENTIELS								
Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		Habitat(s) préférentiel(s)	Enjeu local de conservation	Présence dans la zone d'étude
				Nationale	PACA			
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Grande diversité de milieux	Faible	Probable
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Canaux, fossés, bords de ruisseaux, mares, jardins	Faible	Probable

**Nom français et scientifique :** Base de données TAXREF V10.0  
**Arrêté du 19 novembre 2007** fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.  
**Directive 92/43/CEE** concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvages, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » ou encore « Directive Habitats ».  
**Liste rouge UICN des espèces menacées en France.** Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015).  
**Enjeu local de conservation :** A dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.  
**Présence sur la zone d'étude :** Avis sur la potentialité de présence de l'espèce sur le site d'étude.  
 Classification : Très peu probable : probabilité très faible à nulle de présence ; Peu probable : probabilité faible de présence ; Probable : probabilité forte de présence ; Certain : observation de l'espèce sur le périmètre.

L'absence de points d'eau au sein de la zone d'étude est un élément défavorable à la présence d'un riche cortège d'amphibiens.



### INSECTES POTENTIELS

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté Liste rouge nationale	Habitat(s) préférentiel(s)	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Nationale, article 3	Annexe II	LC	Friches	Modéré	Probable
Magicienne dentelée	<i>Saga pedo</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	-	Feuillage de buissons et d'arbustes, végétation basse	Modéré	Probable
Proserpine	<i>Zerynthia rumina</i>	Nationale, article 3	-	LC	Friche	Modéré	Probable
La Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	<b>VU</b>	Friches, bordure de fossé, zones humides	Modéré	Probable

**Nom français et scientifique :** Base de données TAXREF V10.0

**Statut de protection :** Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, article 2 ou 3

**Statut Natura 2000 :** Statut des espèces inscrites à l'annexes II, IV et V de la directive « Habitats-faune-flore » 92/43/CEE. Ils peuvent être d'intérêt communautaire ou d'intérêt communautaire prioritaire (=état de conservation particulièrement préoccupant à l'échelle européenne). Annexes 2 et/ou 4.

**Statuts ZNIEFF (PACA) :** Espèces déterminantes (=particulièrement importantes pour la biodiversité régionale : espèces protégées, en dangers, vulnérables ou rares) et remarquables (liste complémentaire : espèces représentatives d'un habitat particulier...).

**Statut de rareté (Liste rouge) :** La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (2012) // Listes rouges des odonates de PACA 2011 / Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) / Livre rouge des insectes de France métropolitaine (1994) - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacée - VU : Vulnérable - EN : En danger - CR : En danger critique - NA : Données inconnues.

**Enjeu local de conservation :** A dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.

**Présence sur la zone d'étude :** Avis sur la potentialité de présence de l'espèce sur le site d'étude.

Classification : Très peu probable : probabilité très faible à nulle de présence ; Peu probable : probabilité faible de présence ; Probable : probabilité forte de présence ; Certaine : observation de l'espèce sur le périmètre.

### REPTILES POTENTIELS

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		Habitat(s) préférentiel(s)	Enjeu local de conservation	Présence dans la zone d'étude
				Nationale	PACA			
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Quasi menacé	Milieux ouverts au couvert herbacé dense, lisières	Modéré	Probable
Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus edwardsianus</i>	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Quasi menacé	Milieux ouverts	Modéré	Probable
Couleuvre à échelons	<i>Rhinechis scalaris</i>	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Quasi menacé	Milieux ouverts à semi-ouverts, dépôts de matériaux	Modéré	Probable
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Quasi menacé	Milieux ouverts à semi-ouverts	Modéré	Probable
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Milieux ouverts, lisières, haie	Modéré	Probable

## REPTILES POTENTIELS

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		Habitat(s) préférentiel(s)	Enjeu local de conservation	Présence dans la zone d'étude
				Nationale	PACA			
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Espèce ubiquiste observée au niveau de la haie ornementale à l'entrée de la zone d'étude	Faible	Avérée
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Dépôts de matériaux, murs, murets, cabanons de chantier, etc.	Faible	Très probable
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Milieux ouverts, préforestiers et écotones	Faible	Probable
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Lisières, friches, haie	Faible	Probable

**Nom français et scientifique :** Base de données TAXREF V10.0

**Arrêté du 19 novembre 2007** fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

**Directive 92/43/CEE** concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvages, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » ou encore « Directive Habitats ».

**Liste rouge UICN des espèces menacées en France.** Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015).

**Enjeu local de conservation :** A dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.

**Présence sur la zone d'étude :** Avis sur la potentialité de présence de l'espèce sur le site d'étude.

**Classification :** Très peu probable : probabilité très faible à nulle de présence ; Peu probable : probabilité faible de présence ; Probable : probabilité forte de présence ; Certain : observation de l'espèce sur le périmètre.

La zone d'étude présentant un habitat plutôt fermé ou au contraire totalement dénué de végétation est peu favorable aux reptiles (sauf à l'entrée).

## ESPÈCES D'OISEAUX POTENTIELLES

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté (Liste rouge)		Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
				national	régional		
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	Nationale, article 3	Annexe I	NT	NT	Fort	Probable
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nationale, article 3	Annexe I	LC	LC	Modéré	Probable
Petit-duc scops	<i>Otus Scops</i>	Nationale, article 3	Annexe I	LC	LC	Modéré	Probable
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nationale, article 3	Annexe I	LC	LC	Modéré	Probable
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	Nationale, article 3	-	LC	VU	Modéré	Probable
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nationale, article 3	Annexe I	LC	LC	Faible	Probable
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nationale, article 3	-	LC	NT	Faible	Probable
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nationale, article 3	-	VU	NT	Faible	Probable
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Nationale, article 3	-	VU	VU	Faible	Probable
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Nationale, article 3	-	LC	DD	Faible	Probable
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Nationale, article 3	-	EN	VU	Faible	Probable

ESPÈCES D'OISEAUX POTENTIELLES							
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté (Liste rouge)		Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
				national	régional		
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Nationale, article 3	Annexe I	EN	LC	Faible	Probable
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Nationale, article 3	-	LC	NT	Faible	Probable
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Nationale, article 3	-	LC	LC	Faible	Probable
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nationale, article 3	-	VU	LC	Faible	Probable
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nationale, article 3	-	VU	LC	Faible	Probable

**Nom français et scientifique :** Base de données TAXREF V10  
**Statut de protection :** Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection  
**Statut Natura 2000 :** Statut des espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » 2009/147/CE.  
**Statut de rareté (Liste rouge) :** La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (2016) // Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2016). LC : Préoccupation mineur - NT : Quasi-menacée - VU : Vulnérable - EN : En danger - CR : En danger critique - NA : Données inconnues  
**Enjeu local de conservation :** A dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.  
**Présence sur la zone d'étude :** Avis sur la potentialité de présence de l'espèce sur la zone d'étude  
 Classification : Peu probable : probabilité très faible de présence ; Probable : probabilité modérée de présence ; Très probable : probabilité très forte de présence ; Certain : observation de l'espèce sur la zone d'étude

La majeure partie de la zone d'étude, composée d'une plateforme de terre nue, est très peu favorable aux oiseaux. Seuls des rapaces y trouvent un intérêt en tant que zone de chasse.

ESPÈCES DE CHIROPTÈRES POTENTIELLES							
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté National	Habitats favorables sur la zone d'étude	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nationale, Article 2	Annexes II et IV	NT	Lisières, boisements	Fort	Probable
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Nationale, Article 2	Annexes II et IV	VU	Lisières, boisements	Fort	Probable
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Nationale, Article 2	Annexes II et IV	NT	Lisières, boisements	Fort	Probable
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Nationale, Article 2	Annexes II et IV	LC	Lisières, boisements		Probable
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Nationale, Article 2	Annexes II et IV	LC	Lisières, boisements	Fort	Probable
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Nationale, Article 2	Annexes II et IV	LC	Lisières, boisements	Fort	Probable
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Nationale, Article 2	Annexes II et IV	LC	Lisières, boisements	Fort	Probable

ESPÈCES DE CHIROPTERES POTENTIELLES							
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté National	Habitats favorables sur la zone d'étude	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccini</i>	Nationale, Article 2	Annexes II et IV	VU	Lisières, boisements	Fort	Probable
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Nationale, Article 2	Annexes IV	NT	Lisières, boisements	Modéré	Probable
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Nationale, Article 2	Annexes IV	NT	Lisières, boisements	Modéré	Probable

**Nom français et scientifique :** Base de données TAXREF V10  
**Statut de protection :** Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection  
**Statut Natura 2000 :** Statut des espèces inscrites aux annexes II, IV et V de la directive « Habitats-faune-flore » 92/43/CEE. Ils peuvent être d'intérêt communautaire ou d'intérêt communautaire prioritaire (=état de conservation particulièrement préoccupant à l'échelle européenne).  
**Statut de rareté (Liste rouge) :** La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (2017) // Liste rouge des vertébrés terrestres de la région de PACA. Mammifères (2008). LC : Préoccupation mineur - NT : Quasi-menacée - VU : Vulnérable - EN : En danger - CR : En danger critique - NA : Données inconnues  
**Enjeu local de conservation :** A dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.  
**Présence sur la zone d'étude :** Avis sur la potentialité de présence de l'espèce sur la zone d'étude  
 Classification : Peu probable : faible probabilité de présence ; Probable : probabilité modérée de présence ; Très probable : probabilité très forte de présence ; Certaine : observation de l'espèce sur la zone d'étude

La zone d'étude présente a priori **un intérêt limité en matière de gîte** pour les chiroptères.

AUTRES MAMMIFERES POTENTIELS A ENJEUX							
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Liste rouge nationale	Habitats préférentiels	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Nationale, article 2	-	LC	Pinèdes, boisements	Modéré	Probable
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Nationale, article 2	-	LC	Boisements, bosquets, friches, garrigues	Modéré	Probable

**Nom français et scientifique :** Base de données TAXREF V10  
**Statut de protection :** Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection  
**Statut Natura 2000 :** Statut des espèces inscrites à l'annexes II, IV et V de la directive « Habitats-faune-flore » 92/43/CEE. Ils peuvent être d'intérêt communautaire ou d'intérêt communautaire prioritaire (=état de conservation particulièrement préoccupant à l'échelle européenne).  
**Statut de rareté (Liste rouge) :** La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (2017). LC : Préoccupation mineur - NT : Quasi-menacée - VU : Vulnérable - EN : En danger - CR : En danger critique - NA : Données inconnues  
**Enjeu local de conservation :** A dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.  
**Présence sur la zone d'étude :** Avis d'expert sur la potentialité de présence de l'espèce sur le site d'étude.  
 Classification : Très peu probable : probabilité très faible à nulle de présence ; Peu probable : probabilité faible de présence ; Probable : probabilité forte de présence ; Certaine : observation de l'espèce sur le périmètre.

## FLORE VASCULAIRE À ENJEUX POTENTIELLE

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Liste rouge PACA	Habitat(s) préférentiel(s)	Enjeu local de conservation	Présence dans la zone d'étude
		Nationale	Régionale				
Agrostis élégant	<i>Agrostis tenerrima</i> Trin., 1824	x		VU	Pelouse humide en hiver, ruisseau temporaire	Fort	Probable
Canche de Provence	<i>Aira provincialis</i> Jord., 1852		x	-	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	Fort	Probable
Airopsis délicat	<i>Airopsis tenella</i> (Cav.) Asch. & Graebn., 1900			-	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes, mésoméditerranéennes, xérophiles, mésotrophiles	Fort	Probable
Caroubier	<i>Ceratonia siliqua</i> L., 1753	x		-	Bois thermoméditerranéens sempervirents	Fort	Probable
Paronyque en forme de cyme, Paronyque en cyme	<i>Chaetonychia cymosa</i> (L.) Sweet, 1839		x	-	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	Fort	Probable
Scabieuse simple	<i>Lomelosia simplex</i> (Desf.) Raf., 1838			NT	Friches vivaces xérophiles, méditerranéennes	Fort	Probable
Orpin pourpre	<i>Phedimus stellatus</i> (L.) Raf., 1817			EN	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	Fort	Probable
Sérapias à petites fleurs	<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1838	x		-	Pelouses acidophiles méditerranéennes	Fort	Probable
Laïche d'Hyères	<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846		x	-	Pelouses acidophiles méditerranéennes	Modéré	Probable
Logliarello maggiore	<i>Catapodium hemipoa</i> (Delile ex Spreng.) Malinz, 1966			VU	Tonsures annuelles basophiles, européennes	Modéré	Probable
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826	x		-	Friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	Modéré	Probable
Sisymbre à nombreuses cornes	<i>Sisymbrium polyceratium</i> L., 1753			EN	Friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes, vernales	Modéré	Probable
Sphénope	<i>Sphenopus divaricatus</i> (Gouan) Rchb., 1830			NT	Tonsures annuelles subnitrophiles submaritimes, thermophiles	Modéré	Probable
Trèfle de Ligurie	<i>Trifolium ligusticum</i> Balb. ex Loisel., 1807		x	-	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	Modéré	Probable

Nom français et scientifique : Base de données TAXREF V10.0

Statut de protection :

Nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;

Régionale : Arrêtés du 9 mai 1994 relatifs à la liste des espèces végétales protégées en région PACA complétant la liste nationale.  
Statut de rareté (Listes rouges & catalogues) :  
National : Livre Rouge (LR) de la flore menacée de France Tomes 1 « Espèces prioritaires » (1995) et 2 « Espèces « Espèces à surveiller » (non publié)  
Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine -1 (2012)  
Enjeu local de conservation : A dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.  
Présence sur la zone d'étude : Avis sur la potentialité de présence de l'espèce sur la zone d'étude  
Classification : Peu probable : probabilité très faible de présence ; Probable : probabilité modérée de présence ; Très probable : probabilité très forte de présence ; Certain : observation de l'espèce sur la zone d'étude

Les secteurs potentiellement les plus favorables à la présence de ces espèces à enjeux sont les zones de friche annuelle (bordures de la zone d'étude, non aménagée) ainsi que les fourrés à Canne de Provence (localisées sur la parcelle AD242 qui sera sanctuarisée) du fait de l'humidité résiduelle existante.

## 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat ni habitat d'espèce ne sera détruit dans le cadre des travaux (plateforme déjà remblayée par l'aménageur de la ZAC). Aucun arbre ne sera détruit.

Les végétations (friche rudérale) en limite de propriété seront conservées dans la mesure du possible, et la parcelle en contrebas (AD 242), espace naturel, sera quant à elle sanctuarisée.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

En l'état actuel des connaissances, le projet n'entraînera pas de destruction d'espèces (évitement de par la sanctuarisation et la construction du bâtiment, de voirie et de casiers au droit de la plateforme déjà remblayée).

Les perturbations d'espèces du projet sont jugées très faibles de par l'aspect très urbanisé de la zone (parc d'activités, proximité de l'autoroute A8) et la conservation de l'espace naturel en contrebas au Nord-Est.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le projet comportera des poteaux d'éclairage, allumés lors de l'exploitation du site, c'est à dire entre 7 h et 20h. L'éclairage ne sera donc pas permanent. Ces poteaux seront orientés vers le sol. En phase chantier, les travaux ne seront réalisés qu'en période diurne et préférentiellement hors période de reproduction des espèces dans la mesure du possible.

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

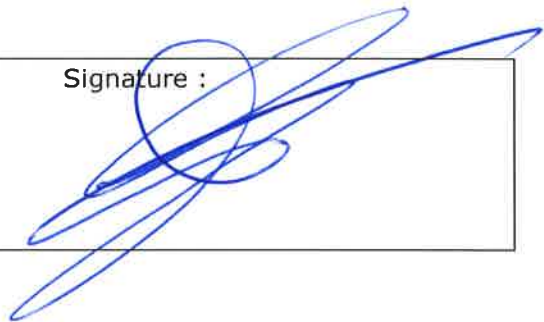
Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :  
L'autoroute A8 sépare la zone NATURA 2000 la plus proche et le site SO.FO.VAR4 ;  
Les installations de SO.FO.VAR s'intégreront dans une zone d'activités existantes (CAPITOU Nord), dans un milieu fortement anthropisé, et sur une parcelle qui est essentiellement une plateforme déjà remblayée ;  
Sanctuarisation de la parcelle AD 242 en contrebas, située entre le projet et l'autoroute.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *Fréjus*

Signature :

Le (date) : *30/04/2018*



## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive )

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000** )

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000 )

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»



# **LISTE DES ANNEXES**

<b>ANNEXE 1</b>	<b>PLAN DE SITUATION AU 1/25 000</b>
<b>ANNEXE 2</b>	<b>LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 PAR RAPPORT AU SITE</b>
<b>ANNEXE 3</b>	<b>VUE AERIENNE</b>
<b>ANNEXE 4</b>	<b>PHOTOGRAPHIES DU SITE</b>

**ANNEXE 1**

**PLAN DE SITUATION AU 1/25 000**



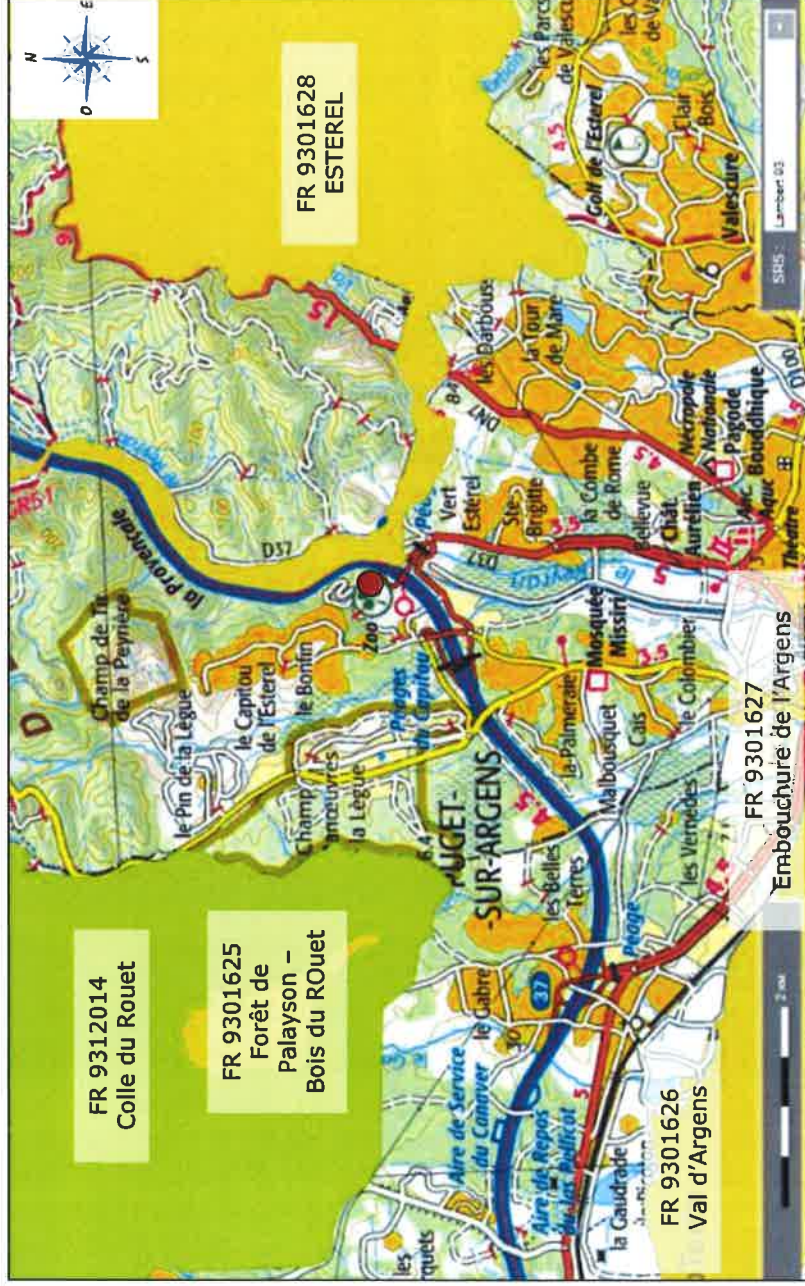
**ANNEXE 2**

**LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000  
PAR RAPPORT AU SITE**



KALIÈS

## Localisation des sites NATURA 2000 par rapport au projet (source : INFOTERRE)



Légende



Futur site



ZPS – Directive Oiseaux

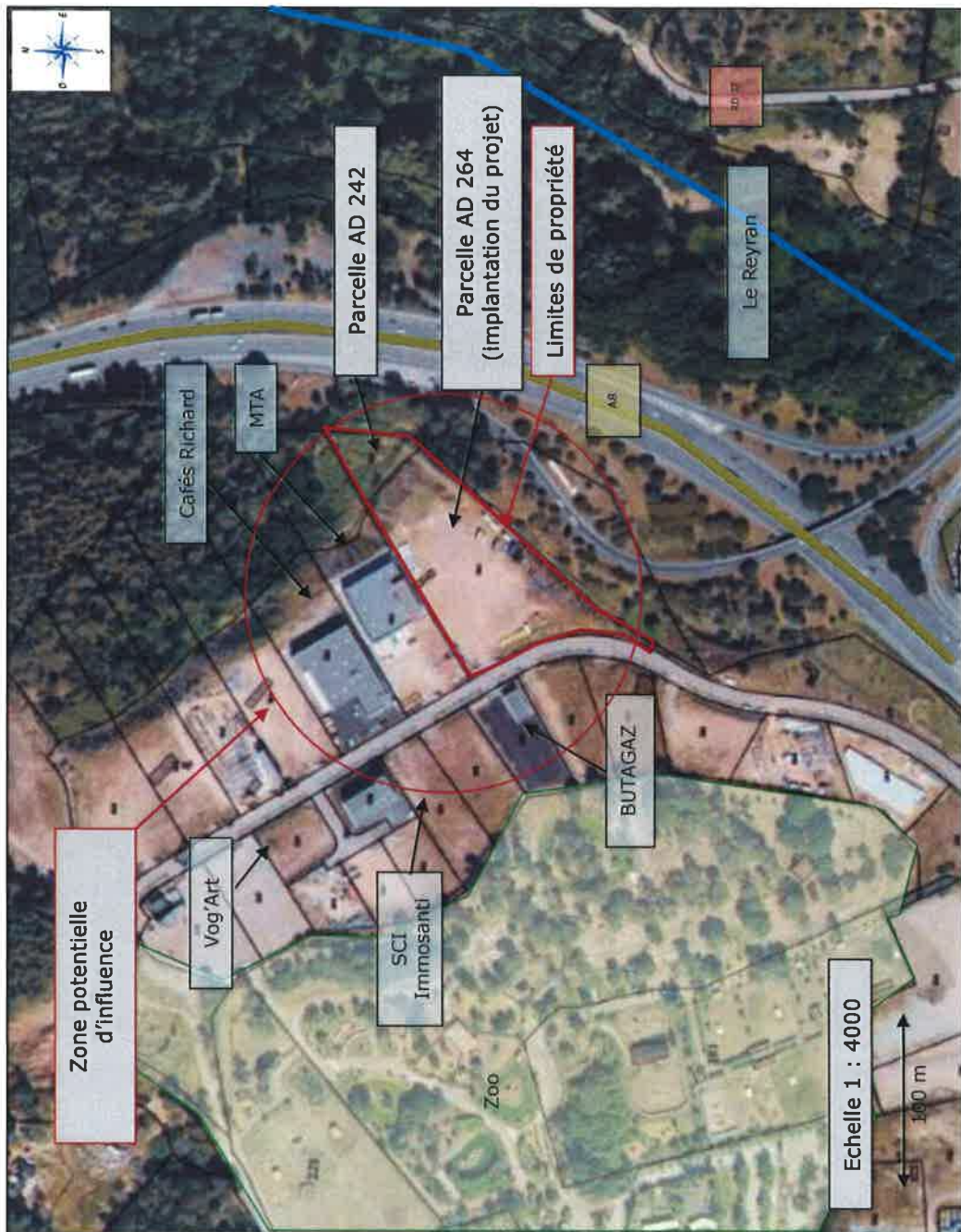


SIC – Directive Habitats

**ANNEXE 3**

**VUE AERIENNE**

## Vue aérienne (source : GEOPORTAIL)



**ANNEXE 4**

**PHOTOGRAPHIES DU SITE**





# Photographies du site (06 Octobre 2017)



